



FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
☎ 01.55.80.66.43 ☎ 01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
✉: fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 08 NOVEMBRE 2021
Déclaration liminaire et réponses de la direction aux questions
de la délégation FO DGFIP

Les réponses de la direction sont en jaune, elles sont insérées dans la liminaire.

Monsieur le Président,

Tout d'abord un point d'actualité.

Cette année, 187 contrôleurs stagiaires ont été affectés à Paris. L'an prochain, il n'y en aura que 15. La chute est vertigineuse. Dans ces conditions, pouvez-vous nous dire à quoi vous vous attendez en termes de suppressions d'emplois ? La DRFIP sera-t-elle majorée, sur-majorée, méga-majorée ?

FO a précisé que la DRFIP75 a subi 225 suppressions d'emplois en 2021, dont beaucoup de cadres C. De plus, il y a eu très peu de contrôleurs stagiaires affectés en Ile-de-France, les postes de cadres B vont-ils être particulièrement visés dans les suppressions 2022 ?

La direction a déclaré qu'elle ne sait pas, mais qu'il y aura le même volume de suppressions que l'an dernier. Le directeur a indiqué que la DG n'a pas encore tranché sur les missions délocalisables des SIE. Il a déclaré qu'il se bat contre le re-basage.

(Le re-basage consiste à transformer des emplois déclarés vacants en emplois de contractuels de courte durée comme le prévoit la Loi Dussopt.)

Mise en place de Voxusagers:

Nous constatons que les SIP sont visés en premier lieu.

Y aurait-il des sujets à résoudre dans les SIP ? Quels sont les problèmes visés par Bercy ? S'agit-il d'un outil supplémentaire pour attirer les contribuables vers un accueil purement numérique ?

Voxusagers est une plateforme interministérielle numérique qui va permettre aux usagers de raconter leurs expériences avec les services fiscaux (accueil, délais d'attente ...). Ces usagers recevront une réponse de l'administration.

La direction a déclaré que tous les services vont être concernés et qu'il y a plus d'usagers dans les SIP. Une expérimentation a été menée dans les départements du Gard et de l'Hérault.

De fait, nous pensons que cet outil est un nouvel instrument pour accompagner la fermeture des guichets et réduire l'accueil physique.

En effet, il y a certes un risque que ce dispositif serve à l'évaluation des agents, mais la note du 18 juin écarte cette option et nous sommes prêts à vous croire.

Néanmoins, nous sommes certains que ce dispositif va mener à l'évaluation des services et à de nouvelles restructurations, qui mettent l'utilisateur au centre avec l'édition de nouvelles normes. Ce sera par exemple de nouvelles pressions sur les délais, la forme des réponses et leur contenu, voire de nouvelles normes comportementales sur l'accueil physique.

Sur ce point, la note du 18/06/2021 dit que « *les directions locales pourront adapter dans le temps leur organisation* », pouvez-vous nous dire quelle est l'organisation-cible ? S'agirait-il par exemple de spécialiser quelques guichets parisiens en purs front-office ? Quelles sont donc les « *finalités constructives* » prévues par cette note ?

La direction a déclaré qu'il n'y a pas d'organisation-cible et qu'il n'y aurait pas de norme (mais nul n'est obligé de la croire).

Par ailleurs la note de décembre 2020 nous apprend que Bercy a prévu d'investir dans de nouveaux outils téléphoniques et numériques: savez-vous quels autres déploiements sont prévus ?

Pas de réponse à cette question.

Nous notons enfin que « *les histoires relatives au canal internet (site impôts.gouv.fr; démarches en ligne...) seront affectées au niveau national et seront directement orientées vers la mission SRP (Stratégie Relations aux Publics)*. De cette façon, Bercy se garde bien de ne pas dévoiler les critiques qui pourront être faites au tout-numérique. Nous constatons donc que Bercy n'est animé par aucune transparence.

En tout état de cause, FO revendique le maintien de tous les accueils physiques et se prononce contre la spécialisation des agents en « Répondant », « Super-agent » ou autres formules.

La direction a déclaré que la Division des Particuliers assurera le suivi et que les chefs de service et l'encadrement seront mis à contribution pour être « Répondant » et « Super-agent ».

Sur NDV et Réaumur:

Nous avons quelques questions.

Pourquoi le service des Régies rejoint-il Bédier alors qu'il n'intègre pas le SFACT Recettes ? Sera-t-il supervisé par la Ville de Paris ?

La direction a déclaré que tous les services de la Division Recettes vont à Bédier pour des raisons de cohérence et pour préserver l'intégrité et l'unité du Domaine Recettes.

Les services Recettes amiables et contentieux vont-ils fusionner dans la nouvelle organisation ?

La direction a dit qu'une étude de faisabilité est en cours pour déterminer le périmètre du futur Service Commun des Recettes (SCR). Le service contentieux ne sera pas dans le SCR, ni le titrage. Le SCR se nourrira des informations du contentieux et du titrage.

Quels sont les transferts d'assignation prévus pour les SLR d'ici 2023 ?

Le directeur a répondu qu'il y aura des transferts d'assignation, qui seront présentés en CTL. Il a précisé qu'il ne sait pas encore quel secteur des SLR va rester sur Paris.

Par ailleurs, le volet RH est très peu développé. Que va-t-il se passer pour les agents qui ne souhaitent pas aller à Bédier ?

La direction a déclaré que le déménagement à Bédier est prévu en 2023 et que la question RH sera abordée à ce moment-là. La direction rappelle le principe : les agents suivent leur mission.

Le directeur a toutefois dit qu'il communiquera dans un mois, étant donné qu'il n'y a qu'un seul mouvement de mutation d'ici début 2023.

FO reste opposé aux déménagements, aux transferts d'assignation, aux fusions et délocalisations, qui ne servent qu'à réduire l'importance de la DRFIP et supprimer des missions et des emplois.